

# COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2015

\*\*\*\*\*

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S., MENUET C.

Absent : /

Secrétaire de Séance : C. BENAC

## 1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le procès verbal de la réunion précédente est adopté.  
C. Bénac émet toutefois une remarque sur le compte rendu.

## 2) Approbation des Comptes de Gestion 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 (budget général et CCAS). Ces comptes de gestion, reprenant l'ensemble des opérations réalisées dans l'année, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## 3) Vote du Compte Administratif de l'Exercice 2014

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2014 présenté dans les grandes lignes, le Conseil Municipal, sous la présidence de J. Audoin, approuve celui-ci à l'unanimité (abstention du maire qui se retire pour le vote), et arrête les résultats définitifs suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés		34 803.95		11 037.22		45 841.17
Opérations de l'Exercice	99 466.96	93 277.43	15 999.73	9 181.69	115 466.69	102 459.12
Totaux	99 466.96	128 081.38	15 999.73	20 218.91	115 466.69	148 300.29
<b>Résultats de Clôture</b>		<b>28 614.42</b>		<b>4 219.18</b>		<b>32 833.60</b>
Restes à Réaliser			5 510.00		5 510.00	
TOTAUX CUMULES		28 614.42	5 510.00	4 219.18	5 510.00	32 833.60
Résultats définitifs		<b>28 614.42</b>	<b>1 290.82</b>			<b>27 323.60</b>

Un point est fait sur les différentes subventions acquises et sur d'éventuelles autres subventions pouvant être sollicitées, notamment concernant les travaux d'isolation de l'appartement de la mairie.

#### **4) Affectation des Résultats de l'Exercice 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, considérant :

- le résultat de fonctionnement reporté 2013 :	+ 34 803.95 €
- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 :	- 6 189.53 €
- le résultat d'exploitation cumulé :	+ 28 614.42 €
- le résultat d'investissement cumulé 2014 :	+ 4 219.18 €
- les programmes d'investissement restant à réaliser en dépenses :	5 510.00 €
- les programmes d'investissement restant à réaliser en recettes :	/

décide :

- d'affecter une partie du résultat d'exploitation au financement des restes à réaliser, compte 1068, soit	1 290.82 €
- d'affecter le solde du résultat d'exploitation à la ligne 002 du budget 2015, soit	27 323.60 €

#### **5) Admission de Titres en non valeur**

Certains loyers de 2007 n'ayant pu être recouverts, et une liquidation judiciaire ayant été prononcée, il convient d'admettre ces titres de recettes en non valeur. Le Conseil Municipal souhaite au préalable avoir connaissance de la décision de justice. Décision reportée à la prochaine séance.

#### **6) Renégociation d'un Emprunt**

Compte tenu des taux d'intérêt particulièrement bas pratiqués à l'heure actuelle, Michel Gardou étudie la possibilité de renégocier l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole au taux de 4.12 % pour la dissimulation des réseaux ainsi que la solution du remboursement anticipé de cet emprunt par un autre emprunt à taux plus intéressant pouvant aller jusqu'à 1.73 % pour la Banque Postale, mais les conditions restent à étudier.

Les contacts sont pris et les réponses concrètes en attente.

#### **7) Sécurisation du Mur de la Place haute à Sénailac**

Suite à l'accident survenu lors de la soirée de Noël, heureusement sans gravité, il s'avère nécessaire de trouver une solution afin d'éviter toute chute en contrebas du mur.

Deux propositions ont été faites par le ferronnier Ironwood de Blars, pour la fabrication et la mise en place d'un garde corps sur le mur de la Place haute :

- Garde corps simple en fer d'une longueur d'environ 13 m et d'une hauteur au sol de 1 m pour un coût de 1 549.50 € HT
- Garde-corps désigné « arche gothique » même longueur + main courante de même style sur l'escalier (44.85 ml) pour un coût de 4 285 € HT.

Compte tenu du coût de ces travaux, il est évoqué l'idée de faire participer les associations du village ou de faire une éventuelle souscription auprès des habitants.

Une réflexion est lancée sur le financement des propositions de garde corps et sur la solution à adopter pour supprimer ce danger :

- Un aménagement enherbé en contrebas afin d'amortir la chute.

- Une haie d'arbustes devant le muret
- Le rehaussement du mur en pierre taillée
- La mise en place de grandes jardinières de fleurs disposées sur le muret...

### **8) Vote du Budget de l'Exercice 2015**

Le projet de budget primitif 2015 de la commune de Sénailac est présenté à l'assemblée. Après avoir précisé les programmes d'investissement restant à réaliser sur 2015 (Fenêtres de l'appartement de la mairie), isolation du plancher du grenier (si les finances le permettent), après avoir voté les différentes subventions à verser, après avoir procédé au vote de la fiscalité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget de l'exercice 2015, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

#### **SECTION de FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	131 249.60	103 926.00
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	/	27 323.60
<b>TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT</b>	<b>131 249.60</b>	<b>131 249.60</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	22 490.00	23 780.82
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	5 510.00	/
SOLDE D'EXECUTION de LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	/	4 219.18
<b>TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 000.00</b>	<b>28 000.00</b>

#### **TOTAL**

<b>TOTAL du BUDGET</b>	<b>159 249.60</b>	<b>159 249.60</b>
------------------------	-------------------	-------------------

Il est à noter qu'une subvention exceptionnelle de 100 € est accordée au SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) de Labastide-Murat pour l'acquisition d'un minibus destiné à transporter les personnes souhaitant bénéficier de « l'Accueil de Jour » de la Maison de Santé (malades Alzheimer ou en perte d'autonomie).

En contrepartie, il a été décidé en concertation avec les Comités des Fêtes de la commune de diminuer les subventions qui leur sont habituellement allouées.

### **9) Vote de la Fiscalité pour 2015**

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases d'imposition servant au calcul des 4 taxes directes locales,

Considérant les recettes attendues pour l'année 2015 et l'excédent antérieur reporté,

Considérant le montant du produit fiscal notifié à taux constants, le montant des allocations compensatrices versées par l'état, le prélèvement au titre du FNGIR,

Considérant qu'une légère augmentation des taux d'imposition pour suivre l'évolution du coût des charges de plus en plus importantes, n'impactera que faiblement les contribuables,  
Le Conseil Municipal après discussion, décide à l'unanimité d'augmenter la fiscalité de 1.5 % et de voter les taux suivants :

	<u>Bases d'Imposition</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit</u>
- Taxe d'Habitation	241 100	5.45 %	13 140 €
- Foncier Bâti	138 900	3.97 %	5 514 €
- Foncier Non Bâti	6 900	49.49 %	3 415 €
- Taxe Prof. CFE	2 400	10.87 %	<u>261 €</u>
		<b>TOTAL</b>	<b>22 330 €</b>

### **10) Modification des Statuts de la Communauté de Communes**

*Considérant* l'évolution de certains projets ou services, il est proposé de modifier les statuts sur les points suivants:

➤ **1<sup>ère</sup> modification** :

Article 5 Compétences / 5.1 Compétences obligatoires / Développement économique

Suppression du paragraphe suivant :

- Etude, création et mise à disposition d'infrastructures haut débit dans les communes non desservies, du fait de l'insuffisance constatée d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals dans le cadre notamment de l'article L 1425-1 du CGCT.

Rajout du paragraphe suivant :

- **Compétence « aménagement numérique ». Celle-ci se décline en 4 points :**
  - **Conception du Réseau ;**
  - **Construction du réseau et des infrastructures de communications électroniques ;**
  - **Gestion des infrastructures**
  - **Exploitation et commercialisation du réseau et des infrastructures de communications électroniques.**

➤ **2<sup>ème</sup> modification** :

Article 5 Compétences / 5.1 Compétences obligatoires / Développement économique / Promotion Touristique

La liste annexée est modifiée par le rajout de deux circuits de randonnées.

➤ **3<sup>ème</sup> modification** :

Article 5 Compétences / 5.2 Compétences optionnelles / Création, aménagement et entretien de la voirie

Est reconnue d'intérêt communautaire :

Rajout du point suivant à la suite des autres :

- **La voirie qui dessert la base ULM, sise sur la commune de Montfaucon**

➤ **4<sup>ème</sup> modification :**

Article 5 Compétences / 5.2 Compétences optionnelles / Action sociale

Suppression du paragraphe suivant :

- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des petites et grandes vacances ;

Rajout du paragraphe suivant :

- **L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi après-midi et des petites et grandes vacances ;**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et valide les nouveaux statuts de la communauté de communes.

**11) Annulation et Modification de 2 délibérations**

- Le transport des enfants du canton de Lauzès pour le Centre de Loisirs sans Hébergement du mercredi après-midi à Labastide-Murat étant en définitive assuré par la Communauté de Communes elle-même avec le minibus dont elle dispose, la Commune de Sénailac n'est donc pas concerné par ce transport. Il convient d'annuler la délibération du 06 janvier 2015, autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition de notre minibus. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.
- De même, la délibération décidant l'attribution de 2 heures supplémentaires au conducteur de notre minibus (1 h pour le transport à la demande et 1 h pour le transport périscolaire) est modifiée pour n'attribuer en définitive qu'une heure supplémentaire.

**12) Demandes diverses concernant des murs et chemins**

- Mur du chemin surplombant le jardin de Mme Ponge : ce mur s'est écroulé dans le jardin. Il est demandé à ce que celui-ci soit remonté. Compte tenu de sa situation dans le cœur du village, il convient de le refaire. Deux solutions sont proposées : trouver des bénévoles qui souhaitent de reconstruire en pierre sèche ou le faire faire par une entreprise. Un devis sera sollicité. Dans ce cas, une participation du propriétaire sera demandée pour moitié.
- Chemin derrière propriété Izard/Terrassier : Mr. JP. Bénac souhaite supprimer le mur démoli entre le chemin et son terrain. Compte tenu de l'état du mur, le Conseil Municipal donne son accord. Les belles pierres seront toutefois mises de côté pour la commune dans la mesure du possible.  
Mr. JP. Bénac souhaiterait également acquérir ce morceau de chemin en précisant qu'il en fait habituellement l'entretien. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité cette demande (C. Bénac n'a pas pris part au vote).
- Bande de terrain au jardin communal : Mrs. S Paulmier et B Bironneau souhaiteraient acquérir une bande de terrain de 2 m de large sur le jardin communal, qui longe leur propriété, qui leur permettrait de réaliser des travaux de drainage permettant d'assainir le mur de leur maison.  
Après discussion sur l'intérêt de cette demande, le Conseil Municipal donne un accord de principe par 6 voix pour et 4 voix contre. Les modalités de cette cession restent à définir.

### **13) Projet de Mise en Place de Panneaux signalétiques par l'Association Les Rencontres du Révélit**

Celle-ci propose de confectionner et de mettre en place des panneaux règlementaires pour flécher les chemins de randonnée sur la commune, et indiquer leur longueur et leur temps de parcours. Cette opération serait échelonnée sur plusieurs années avec détermination de programmes annuels. Le financement des matériaux serait à la charge de la commune à partir de devis établis pour chaque programme.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à la mise en place de ces panneaux. La mise en œuvre et le financement de ce projet seront à étudier avec le Parc et la Communauté de Communes.

### **Informations et Questions diverses**

#### ► Projet RPI Lauzès

Le Maire fait état de la dernière réunion des élus concernant les écoles et plus particulièrement du projet de travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école de St-Cernin. Une partie du coût des travaux serait à répartir sur les différentes communes rattachées. Différentes solutions de participation sont évoquées. Est souligné par ailleurs que la prévision des effectifs en baisse est à considérer par rapport à l'importance des travaux envisagés, que l'école de Lauzès nécessite également d'importants travaux non encore chiffrés à ce jour. Une discussion sera à prendre prochainement sur la suite à donner et l'éventuelle création d'un SIVU.

#### ► Accessibilité des ERP (établissements recevant du public)

Le Maire fait état d'une réunion à laquelle il a assisté concernant la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmés à réaliser avant le mois de juin pour les communes ne s'étant mises aux normes d'accessibilité de ses bâtiments. Cette programmation doit être étudiée très rapidement pour éviter les sanctions financières annoncées.

► Eglise de Sénailac : Un nouveau socle a été réalisé gracieusement par B. Rivière et la statue de la vierge a été remise en place.

#### ► Voirie

Le mur de soutènement situé au croisement de la route d'Artix et du chemin du Laquet s'est éboulé en partie. Cet endroit sera signalisé par des piquets afin que les véhicules ne s'approchent pas du bord. Un enrochement sera à prévoir au prochain programme de travaux de voirie 2016 de la Communauté de Communes.

Les travaux d'élagage commandés par la Communauté de Communes ont été réalisés (chemin du *Laquet*, chemin de *Nozières*, portion route d'Artix)

Les travaux de voirie vont être entrepris prochainement (chemin de Clancines, reprofilage chemin du *Laquet*, castine au fond du chemin de Caniac). Il est précisé que la réfection du chemin de *Nozières* est reportée ultérieurement en attendant que l'entreprise de bois ait enlevé tout le stock avec ses gros camions. En contrepartie, il sera fait un peu plus de reprise de revêtement sur la route d'Artix pour effacer l'effet « tôle ondulée ».

► Débarras du grenier de la mairie

De nombreux bénévoles se sont retrouvés pour débarrasser le grenier de la mairie, ce qui a permis d'économiser quelques 600 € si cela avait été fait par une entreprise.

► Chauffage Appartement de la Mairie

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un insert d'occasion pour l'appartement de la mairie pour un montant de 120 €.

\*\*\*\*\*